



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-111755>

Département(s) de publication : **69, 73**

Annonce n° **24-111755**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est - 228, rue Garibaldi

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 13000173800017

Ville : Lyon cedex 03

Code postal : 69446

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 69, 73

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Identifiant interne de la consultation : DIRCE-SREI-2024-RN90et201-PPHM

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : SREI de Chambéry / Patrice CORVAISIER

Adresse mail du contact : sre-i-chambery.dirce@developpement-durable.gouv.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 479700200

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Documents mentionnés aux articles R 2143-3 et R 2142-1 à 14 CCP (DC1 et DC2) ; Forme juridique du candidat ; En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ; Pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ; Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le maître d'ouvrage.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : A - Expérience : La présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières

années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. B - Capacités professionnelles : * L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché ; * Les certificats de qualifications professionnelles ; * Les certificats de qualité délivrés par des organismes indépendants fondés sur les normes européennes. La preuve de ces capacités peut être apportée par tout autre moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. C - Capacités techniques : * Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ; * Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public ;

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 19/11/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : État - Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR-CE)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : RN 90 et RN 201 - Renouvellement de la signalisation directionnelle sur PPHM et PSDV

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233290

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Les prestations comprennent la fabrication, le transport et la mise en oeuvre de panneaux de signalisation directionnelle SD3 sur supports de type Portiques, Potences et Haut-Mâts (PPHM) et leur(s) massif(s) d'ancrage ainsi que les déposes des anciens ensembles de signalisation. Elles comprennent également la fabrication, le transport et la mise en oeuvre de la signalisation dynamique verticale (SDV).

Lieu principal d'exécution du marché : Sur la RN90 du PR19+000 au PR50+000, entre Gilly-sur-Isère et Moûtiers en Savoie (73). Sur la RN201 du PR0+000 au PR6+000, entre Chambéry et La Ravoire en Savoie (73).

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le financement est assuré à 100% par l'État. Une avance de 30% sera accordée au titulaire. Les prix seront révisables. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours. Les prestations font l'objet d'accords-cadres à bons de commande mono-attributaire avec un montant maximum pour toute la durée du marché de 5 400 000euro(s)HT soit 6 480 000euro(s)TTC. Les trois critères d'attribution sont les suivants : 1- Le critère prix (60 %) 2- La valeur technique des prestations (30%), appréciée au vu du contenu des éléments suivants du mémoire justificatif et explicatif : - la méthodologie et le phasage des études et travaux(Pièce A) : 50 % - les mesures

d'hygiène et de sécurité ainsi que les modalités de gestion de la circulation publique (Pièces B) : 30 % - le SOPAQ (Pièce C) : 20 % 3- Les performances en matière de protection de l'environnement (10%), au regard : - du SOPRE, pièce D (pondéré à 50%) ; - du SOGED, pièce E (pondéré à 50%). Le marché est reconductible dans la limite de 3 reconduction(s), sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans. La reconduction est tacite selon la périodicité suivante : Période ferme : De la date de notification du marché jusqu'à la veille de la date anniversaire + 1 an Reconduction n°1 : De la date de notification du marché + 1 an jusqu'à la veille de la date anniversaire + 2 ans Reconduction n°2 : De la date de notification du marché + 2 ans jusqu'à la veille de la date anniversaire + 3 ans Reconduction n°3 : De la date de notification du marché + 3 ans jusqu'à la veille de la date anniversaire + 4 ans Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique : Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le maître d'ouvrage a décidé de faire application des dispositions des articles L.2112-2 et R.2111-10 du CCP en incluant dans le cahier des charges du présent marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif de non-respect du cahier des charges. Clause environnementale : Les conditions d'exécution du marché comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social. Ces conditions sont les suivantes : - la recherche de performance environnementale est une exigence demandée par le maître d'ouvrage ; - le maître d'ouvrage, par l'intermédiaire du maître d'oeuvre, veillera à ce que les engagements pris par le titulaire dans son offre (SOPRE incluant le SOGED) puis dans les documents remis à l'issue de la période de préparation (PRE et SOGED) soient parfaitement appliqués lors de l'exécution des travaux. Les pénalités applicables en cas non-respect de ses obligations par l'entreprise sont visées au CCAP.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/10/2024